

Paris, le 31 octobre 1951.

No 2550

Le Ministre de Luxembourg à Paris  
à  
Son Excellence Monsieur Joseph BECH  
Ministre des Affaires Etrangères  
LUXEMBOURG

Concerne: Rapatriement récent d'un certain nombre d'Alsaciens et de Lorrains.

Par votre dépêche du 23 octobre courant, vous avez bien voulu me charger d'une démarche d'information auprès du Gouvernement français à l'effet d'apprendre à la suite de quelles démarches et interventions un certain nombre d'Alsaciens et de Lorrains ont été admis récemment au rapatriement par les autorités soviétiques.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les renseignements qui m'ont été donnés verbalement à ce sujet par Monsieur le Président Robert SCHUMAN, Ministre des Affaires Etrangères et par le fonctionnaire compétent de son Cabinet.

L'incertitude au sujet des prisonniers de guerre alsaciens et mosellans qui avaient été forcés de servir dans la Wehrmacht et qui ne sont pas rentrés dans leurs foyers est ressentie en France aussi douloureusement que celle qui maintient dans l'angoisse les familles luxembourgeoises dont les fils disparus ont dû eux aussi servir par contrainte sous l'uniforme allemand.

En France, comme chez nous, tout est mis en oeuvre pour obtenir le rapatriement des prisonniers de guerre non encore rentrés de l'U.R.S.S.

A un moment donné, le nombre des Alsaciens et des Lorrains disparus s'élevait à 16.000, chiffre rond. Par les recherches dans les archives du Service WAST (Wehrmachtsauskunftsstelle), il a pu être établi que 4.000 en étaient tombés, en sorte qu'il restait 12.000 dont le sort est inconnu. Il faut admettre sans doute le décès d'un grand nombre de ces malheureux. Certains d'entre eux cependant se trouvent sûrement encore en Russie, et le Gouvernement français a réussi à déterminer l'adresse de 78 parmi eux.

C'est par des indications puisées à des sources privées que les adresses ont pu être établies, notamment par de patientes vérifications et des recoupements minutieux dans des lettres de prisonniers de guerre allemands qui eux avaient la possibilité d'écrire à leur famille. Par leur intermédiaire les 78 prisonniers de guerre français, dont il est question ci-dessus, ont pu donner des signes de vie et faire connaître leurs adresses. A la suite des démarches que le Gouvernement français a fait faire, un certain nombre d'eux ont pu être rapatriés récemment, à savoir:

le 15 août 1951, un premier groupe de 8 dont 2 étaient des Allemands, et

le 12 septembre 1951, un second groupe de 15, dont 10 Alsaciens. 2 Sarrois et 2 Allemands.

Sur les 78 détectés il en reste partant 55 dont le Gouvernement français connaît les adresses, mais non encore le sort.

Le groupe le plus nombreux des 78 se trouvait à Kiev, au camp 7062/13; 13 ont été rapatriés, 4 y sont encore. Les autres étaient ou sont encore dispersés dans de nombreux autres camps.

Tous les résultats positifs ont été obtenus grâce aux démarches répétées, incessantes effectuées soit par l'Ambassadeur de France à Moscou, soit par le Ministre des Affaires Etrangères lui-même ou ses Services auprès de l'Ambassade de l'U.R.S.S. à Paris. Par principe, les Autorités soviétiques affirment invariablement qu'il n'y a plus de prisonniers de guerre en Russie. Cela n'a pas empêché le rapatriement de quelques-uns au mois d'août et au mois de septembre 1951, ainsi qu'il est indiqué ci-avant.

Le Gouvernement français entrevoit un troisième convoi de rapatriement de prisonniers provenant d'un camp dans les environs de Kiev, d'après des informations qui ont été données tout récemment par Monsieur Bogomolov, Ministre adjoint des Affaires Etrangères, ancien Ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris, à l'Ambassadeur de France à Moscou à la suite des multiples démarches de ce dernier. Il faut attendre pour savoir ce qu'il en sera.

Il se recommande partant de renouveler périodiquement les démarches auprès du Gouvernement soviétique, en exprimant la conviction qu'il y a encore des prisonniers de guerre en Russie et en basant cette conviction sur les rapatriements effectués, peu importants il est vrai, mais qui constituent néanmoins des preuves de la présence de prisonniers de guerre en Russie. Evidemment, le meilleur argument serait que nous puissions indiquer, comme les